

En décembre 2004, le gouvernement a déposé un avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale. Ce document propose, entre autres, une modification du mode de scrutin, de nouvelles mesures liées à l'organisation et à la tenue des élections ainsi que des mesures liées à la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale.

## UNE COMMISSION SPÉCIALE SUR DES QUESTIONS CRUCIALES

L'Assemblée nationale a formé la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE) pour étudier cet avant-projet de loi. Elle lui a confié le mandat de consulter la population sur des enjeux liés à notre système électoral.

À compter du 24 janvier 2006, cette Commission se déplacera dans 16 villes du Québec. Vous aurez alors l'occasion de faire valoir votre point de vue sur les enjeux suivants :

### La révision du mode de scrutin

Le mode de scrutin, c'est la façon dont sont élus celles et ceux qui vous représentent. Quel mode de scrutin vous semble le plus approprié pour le Québec?

Le **scrutin actuel (uninominal à un tour)** permet à un candidat d'être élu lorsqu'il obtient le plus grand nombre de votes dans une circonscription.

Un **mode de scrutin proportionnel** répartirait les sièges à l'Assemblée nationale en fonction du pourcentage de votes exprimés en faveur de chaque formation politique.

### La représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles

Doit-on adopter des mesures particulières pour encourager l'élection des femmes, des membres des communautés ethnoculturelles et des autochtones à l'Assemblée nationale?

### L'organisation et la tenue des élections

Doit-on prolonger les heures de vote par anticipation, rendre le vote par correspondance accessible à tous les électeurs, faciliter la révision de la liste électorale, permettre le vote au bureau du directeur de scrutin? Êtes-vous favorable à la tenue d'élections à date fixe? Au vote électronique? Quel jour doit-on voter : le lundi ou le dimanche?

## PARTICIPEZ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION : VOTRE OPINION EST FONDAMENTALE!

### Informez-vous :

- Procurez-vous le **cahier d'information** dans le site Internet de la Commission spéciale à l'adresse [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca) ou auprès du secrétariat de la CSLE au 1 866 DÉPUTÉS.
- Remplissez le **questionnaire de réflexion** publié dans le cahier d'information disponible dans le site Internet.

Aussi, dans le site Internet de la Commission, consultez :

- l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale;
- le compte rendu des témoignages déjà entendus à la Commission.

### Exprimez-vous :

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion peut :

- participer à la consultation en ligne en remplissant le formulaire à cet effet dans le site de l'Assemblée nationale (une version papier de ce formulaire est insérée dans le cahier d'information);
- signifier son intérêt à témoigner quelques minutes devant la Commission, sans déposer de mémoire, en remplissant ce même formulaire.

La Commission communiquera avec les personnes et les organismes qu'elle entendra dans le cadre de ses auditions publiques.

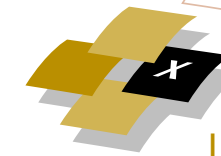
Pour tout renseignement sur les travaux de la Commission spéciale sur la Loi électorale, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M<sup>e</sup> Louis Breault :

Par la poste : Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722 ou 1 866 DÉPUTÉS  
Télécopieur : (418) 644-6981  
Courriel : [csle@assnat.qc.ca](mailto:csle@assnat.qc.ca)  
Site Internet : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

English version available upon request.

Dans ce document, la forme masculine est utilisée afin d'alléger le texte.

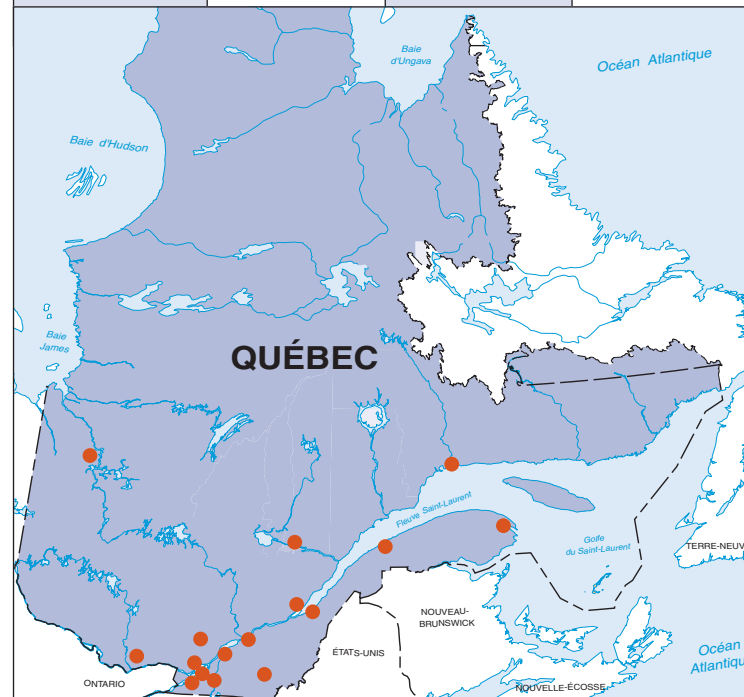


Le mode de scrutin,  
votre opinion est fondamentale!

## Suivez les travaux de la Commission

Participez aux séances de la Commission spéciale dans votre région :

DATE	LIEU	DATE	LIEU
24 au 26 janvier et 9 mars	Québec	27 février	Sorel-Tracy
1 <sup>er</sup> février	Val-d'Or	28 février au 2 mars	Montréal
2 février	Gatineau	28 février	Brossard
7 février	Sherbrooke	1 <sup>er</sup> mars	Saint-Jean-sur-Richelieu
9 février	Lévis		
14 février	Rimouski	6 mars	Joliette
15 février	Gaspé	7 mars	Laval
21 février	Saguenay	8 mars	Bécancour
22 février	Sept-Îles		



Suivez les travaux dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).

## DES DÉPUTÉS ET DES CITOYENS À VOTRE ÉCOUTE

La Commission spéciale est composée de neuf députés des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et d'un comité de huit citoyens originaires de toutes les régions du Québec.

*Venez les rencontrer, ils ont hâte de vous entendre!*



De gauche à droite, dans la première rangée, les députés membres de la Commission : **Luc Thériault**, porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des institutions démocratiques (Masson), **Lorraine Richard** (Duplessis), **Fatima Houda-Pepin** (La Pinière), **Sylvain Simard**, vice-président de la Commission (Richelieu), **François Ouimet**, président de la Commission (Marquette), **Benoît Pelletier**, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques (Chapleau), **Sarah Perreault** (Chauveau), **Marc Picard** (Chutes-de-la-Chaudière), et **André Gabias** (Trois-Rivières).

De gauche à droite, dans la deuxième rangée, les membres du comité citoyen : **Yohana Loucheur** (Gatineau), **Carole Hadd** (Shawinigan), **Martine Lafontaine** (Baie-Comeau), **Charles Gaboury** (Montréal), **Michel Morisset** (Baie-des-Sables), **Mélanie Proulx** (Sainte-Julie), **Guillaume Boivin** (Québec) et **Mustapha Acharid** (Laval).

Vous pouvez consulter les notes biographiques des députés et des membres du comité citoyen dans le site Internet de la Commission à l'adresse [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).

**EXPRIMEZ-VOUS, PARTICIPEZ :  
VOTRE OPINION EST FONDAMENTALE!**

## Commission spéciale sur la Loi électorale



Ce document est publié par l'Assemblée nationale du Québec.

